

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant STEPHANIE DUGUAY	Numéro de permis 2012465	Date d'inspection Le 08 août 2024	
Nom de l'établissement Garderie Chez Steph		Numéro de téléphone (506) 727-0965	
Adresse 267 rue Paquet Caraquet NB E1W 1A4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Ratio respecté lors de mon inspection annuelle

Discussion concernant l'élaboration des objectifs de la planification des activités quotidienne, les rapports d'incident majeur (quand les remplir) ainsi que la modification de son guide de parent afin celui-ci soit plus complet.

Observation: jeux libres, séance de toilette et lavage des mains avant la collation, jeux extérieurs, diner

La garderie est conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé.

original signé par
Karine Basque

Le 08 août 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Stéphanie Duguay

Le 08 août 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date